RAAD VAN STATE-AFD. WETGEVING
1
18-01-1988
Transmis à M. Coordination
Overgemaakt aan de H.

ROYAUME DE BELGIQUE.

AVIS DU CONSEIL D'ETAT.

Le CONSEIL D'ETAT, section de législation, deuxième chambre, saisi par le Ministre de la Formation, de l'Animation culturelle et des Médias pour la Communauté germanophone, le 11 décembre 1987, d'une demande d'avis sur un avant-projet d'arrêté de l'Exécutif de la Communauté germanophone "portant exécution du décret du ... relatif à l'octroi de subsides et de bourses pour les séjours et les études de perfectionnement ainsi que pour les projets de recherche scientifique dans le pays et à l'étranger", a donné le 6 janvier 1988 l'avis suivant :

L'arrêté en projet tend à exécuter un avant-projet de décret qui est soumis à l'avis du Conseil d'Etat, section de législation, en même temps que ledit projet d'arrêté.

Le texte qui sert de fondement au projet d'arrêté n'étant pas encore adopté ni même déposé au Conseil de la Communauté germanophone, la demande d'avis est prématurée.

La chambre était composée de

Messieurs :	J.-J. STRYCKMANS,	président de chambre,
	R. ANDERSEN, J.-Cl. GEUS,	conseillers d'Etat,
	F. RIGAUX, F. DELPEREE,	assesseurs de la section de législation,
Madame :	M. VAN GERREWEY,	greffier,

Le rapport a été présenté par M. Y. KREINS, auditeur.

LE GREFFIER, LE PRESIDENT,

M. VAN GERREWEY. J.-J. STRYCKMANS.